

FÉVRIER 2021

RÉMUNÉRATION DES AGENTS DU MATÉRIEL : OPPORTUNITÉ ET ÉQUITÉ ?

OPPORTUNITÉ

En novembre 2019, le mouvement social des Technicentres de Maintenance TGV leur a permis d'obtenir :

- Une prime de 136€, une surprime de nuits au-delà de 80 nuits annuelles ;
- Une revalorisation du travail de nuit et des week-ends ;
- Des requalifications de postes (B, C et D) et 250 embauches ;

Une table ronde Matériel Voyages a eu lieu le 18 février 2021 où, face aux Organisations Syndicales, la direction SA Voyages a proposé de nouvelles avancées telles que :

- Le passage systématique des salariés des entités Voyages sur les bassins d'emplois en tension de la position B1-4 à la position B1-5 et cela hors contingent ;
- Le passage des agents placés sur le niveau 1 de la qualification B (ou les équivalents contractuels) depuis plus de 3 ans vers le niveau 2, en fonction de la compétence acquise sur le poste (validation par le hiérarchique) et toujours hors contingent ;
- L'attribution d'une prime de 600€ (modalités en établissements).
- Des recrutements à hauteur de 200 embauches pour 2021, sur les Technicentres de Maintenance TGV ;

Pour l'**UNSA-Ferroviaire**, dans un contexte social et économique extrêmement difficile, ces mesures à destination des agents ayant les plus faibles revenus sont les bienvenues.

ÉQUITÉ

L'UNSA-Ferroviaire réclame immédiatement une égalité de traitement entre les salariés qui font la maintenance et le dépannage des matériels, sans discriminations salariales. Les métiers de la maintenance ont les mêmes exigences et requièrent les mêmes compétences, qu'ils soient pratiqués à Voyages, à TER, à MI, à TechniFret ou à Transilien.

L'**UNSA-Ferroviaire** revendique l'ouverture rapide de négociations au niveau du Groupe SNCF sur le Matériel : les inégalités de traitements et les différences de conditions de travail sont les étincelles annonciatrices de l'embrasement des Technicentres.

Même métiers, mêmes contraintes, mêmes salaires !

Après la séparation en activités : Fret, TER, Transilien, TET et TGV,
Après le découpage en bassin d'emploi : région parisienne, régions frontalières, grandes agglomérations, régions sous-tensions (Charente, Picardie, TechniNat, ...),
Après avoir privilégié le travail de nuit sans réelles compensations,
Après le saucissonnage du matériel dans les CSE de la SA Voyageurs et SAS Fret,
L'entreprise nous invente maintenant une rémunération différente d'un Technicentre à l'autre.

Certes, le TGV a été très longtemps la source principale des ressources du groupe SNCF, mais concomitamment, les LGV sont la source majeure de l'endettement de SNCF Réseau et de la déshérence des lignes hors LGV.

La Direction Voyages, bien consciente de la séparation des activités, continue de préserver son périmètre à coups de mesurette, mais en créant des étincelles capables de mettre le feu aux poudres dans toutes les entités où l'on exerce les métiers du Matériel.

Après avoir créé un premier écart de traitement entre les agents du Matériel Parisiens et ceux qui œuvrent pour TER, Matériel Industriel, Transilien ou TechniFret, en instaurant une « prime parisienne » et des indemnités sur les heures de nuit et WE, la Direction Voyages, avec ses nouvelles dérogations, creuse un peu plus le fossé entre les salariés.

L'**UNSA-Ferroviaire** exige que les métiers matériels soient reconnus de manière égalitaire au sein de l'entreprise SNCF : les technicités, les pénibilités et les expériences doivent être valorisées de la même manière pour tous les agents du Matériel.

L'UNSA-Ferroviaire revendique la mise à plat des métiers Matériel, avec une réévaluation nationale des pratiques salariales et une équité de traitement permettant la reconnaissance du travail de chaque agent, quels que soient son activité, sa région, son régime de travail, etc.

L'UNSA-Ferroviaire refuse la création d'une concurrence salariale interne et rappelle que l'objectif à poursuivre est de doter la SNCF d'une politique salariale capable de garder ses agents du Matériel, mais aussi d'attirer pour recruter !

